

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

**Arrondissement
de Saint-Julien-en-Genevois**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
COMPTE-RENDU**

Séance Conseil Communautaire

du 03 FEVRIER 2017

Présents

Mmes Carine LAVAL, Christine VIONNET, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylene DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.

Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, Andre-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean Yves MACHARD

Absents excusés : Bernard THIBOUD, Gilles PASCAL

Pouvoirs Bernard THIBOUD donne pouvoir à Christian VERMELLE, Gilles PASCAL donne pouvoir à Bernard REVILLON.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD, Président (en application de l'article L. 5211-41-3 du CGCT). Il est constaté que le quorum.

Mme Carine LAVAL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Intervention de PAUL RANNARD

« Merci à tous pour la confiance que vous m'avez accordée, j'essaierai de ne pas vous décevoir, de respecter le programme présenté avec comme grands principes :

- rassembler au maximum ; c'est tous ensemble que nous réussirons ;
- respecter et écouter chaque conseiller communautaire ;
- écouter les communes et que chaque commune puisse, si elle le souhaite, être membre de chaque commission : délégué ou membre du conseil municipal ;
- réunion des maires avant chaque décision importante ;
- réunion de bureau régulière avec compte-rendu à chaque conseiller communautaire ;
- que chaque vice-président soit responsable de sa commission, qu'il représente l'ensemble du territoire et non sa commune ;

Nous devons avancer. Il ne faut pas se disputer pour des places, des égos mais tous travailler ensemble pour notre nouvelle Communauté de Communes et répondre aux attentes, besoins et souhaits d'un maximum d'habitants.

Un président tout seul n'est rien du tout. Il doit s'entourer d'une équipe de vice-présidents solidaires et efficaces rapidement. Il faut qu'ils soient répartis de manière équitable géographiquement.

Beaucoup de conseillers peuvent prétendre à ce poste.

Etre vice-président ce n'est pas un grade mais une fonction. Je propose 11 commissions ; sans classement par importance.

C'est une proposition qui permettrait de constituer une équipe de rassemblement efficace rapidement, mais il est bien entendu que chaque conseiller communautaire peut prétendre occuper une vice-présidence.

Tout le monde sera le bienvenu dans les commissions ; il va y avoir du travail ».

Il est indiqué que les attributions seront fléchées comme suit :

1ere VP: Urbanisme et aménagement du territoire

2eme VP: Développement économique

- 3eme VP: Assainissement collectif
- 4eme VP: Tourisme
- 5eme VP: Bâtiment et service technique
- 6eme VP: Social
- 7eme VP: OM et environnement
- 8eme VP: Assainissement non collectif
- 9eme VP: Transport, événementiel et gens du voyage
- 10eme VP: Administration générale et RH
- 11eme VP: Comptabilité et finances

Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de M. Paul RANNARD Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT et de la délibération du Conseil communautaire du 27 janvier 2017 la communauté dispose de onze vice-présidents.

Sont désignés assesseurs : Mrs Jean Paul FORESTIER et Bernard CHASSOT

Sont désignés scrutateurs : Mmes Marthe CUTELLE et Carole BRETON

1. Élection du premier Vice-président

Se déclarent candidats : Mrs REVILLON et PENASA

1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote 34
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 36
- e. Majorité absolue 19

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. PENASA	14	quatorze
M. REVILLON	22	vingt deux

1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-président

M. REVILLON a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

2. Élection du deuxième Vice- président

Se déclare candidat : Mr VERMELLE

2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote 34
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 34
- e. Majorité absolue 18

Se déclare candidat : Mr VERMELLE

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. VERMELLE	23	vingt trois
M. CHAMOSSET	10	dix
M. PENASA	1	un

2.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-président

M.VERMELLE a été proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé.

3. Élection du troisième Vice-président

Se déclare candidat : M. GEORGES

3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	31
e. Majorité absolue	16

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. GEORGES	27	vingt sept
Mme CUTELLE	1	un
M. PENASA	1	un
M. LAMBERT	2	deux

3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

M.GEORGES a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

4. Élection du quatrième Vice-président

Se déclare candidat : M. PILLOUX

4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])	34
e. Majorité absolue	18

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. PILLOUX	26	vingt six
M. CAMP	1	un
Mme DUCLOS	4	quatre
M. PENASA	2	deux
M. BOUCHET	1	un

4.2. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

M. PILLOUX a été proclamé quatrième Vice-président et immédiatement installé.

5. Élection du cinquième Vice-président

Se déclare candidat : M. MAGNIN

5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	30
e. Majorité absolue	16

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. MAGNIN	28	vingt huit
M. BOTTERI	1	un
M. CHAMOSSET	1	un

5.2. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

M. MAGNIN a été proclamé cinquième Vice-président et immédiatement installé.

6. Élection du sixième Vice-président

Se déclare candidat : Mr CHATAGNAT

6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	32
e. Majorité absolue	17

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. CHATAGNAT	23	vingt trois
M. LAGRIFFOUL	1	un
M. PENASA	1	un
Mme DUCLOS	3	trois
M. VIOLLET	4	quatre

6.2. Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

M. CHATAGNAT a été proclamé sixième Vice-président et immédiatement installé.

7. Élection du septième Vice-président

Se déclare candidat : M. BLONDET

7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	35
e. Majorité absolue	18

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. BLONDET	24	vingt quatre
M. LAFAVERGES	8	huit
M. PENASA	1	un
M. CHASSOT	1	un
M. VERMELLE	1	un

7.2. Proclamation de l'élection du septième Vice-président

M. BLONDET a été proclamé septième Vice-président et immédiatement installé.

8. Élection du huitième Vice-président

Se déclarent candidat s: M. LAMBERT et Bernard CHASSOT

8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	35
e. Majorité absolue	18

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. LAMBERT	24	vingt quatre
M. CHASSOT	9	neuf
M. PENASA	1	un
M. CHAMOSSET	1	un

8.2. Proclamation de l'élection du huitième Vice-président

M. LAMBERT a été proclamé huitième Vice-président et immédiatement installé.

9. Élection du neuvième Vice-président

Se déclarent candidats: Mmes DUCLOS et VIONNET

9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	36
e. Majorité absolue	19

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
Mme DUCLOS	18	dix huit
Mme VIONNET	16	seize
Mme LAVAL	1	un
M. PENASA	2	deux

9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	36
e. Majorité absolue	19

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
Mme DUCLOS	18	dix huit
Mme VIONNET	17	dix sept
M. COULLOUX	1	un

9.3. Résultats troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	36
e. Majorité absolue	19

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
Mme DUCLOS	19	dix neuf
Mme VIONNET	17	dix sept

9.4. Proclamation de l'élection du neuvième Vice-président

Mme DUCLOS a été proclamée neuvième Vice-président et immédiatement installée.

10. Élection du dixième Vice - président

Se déclare candidat : M.TRAVAIL

10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	32
e. Majorité absolue	17

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. TRAVAIL	25	vingt cinq
M. LAGRIFFOUL	1	un
M. CHAMOSSET	2	deux
M. VERMELLE	1	un
M. PENASA	2	deux
M. COULLOUX	1	un

10.2. Proclamation de l'élection du dixième Vice-président

M. TRAVAIL a été proclamé dixième Vice-président et immédiatement installé.

11. Élection du onzième Vice-président

Se déclare candidat : M. MACHARD

11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	34
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	36
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	35
e. Majorité absolue	18

Résultats	Suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
M. MACHARD	26	vingt six
M. PENASA	4	quatre
M. PERRET	2	deux
M. CHAMOSSET	1	un

Mme VIONNET	1	un
M. VERMELLE	1	un

11. Proclamation de l'élection du onzième Vice-président

M. MACHARD a été proclamé onzième Vice-président et immédiatement installé.

Charte de l'élu local

Il est rappelé qu'après l'élection du Président et des Vice-présidents il doit être présenté la charte de l'élu local. Il a été remis avec la convocation à chaque conseiller communautaire une copie de la charte.

Il est précisé que la LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2 introduit l'obligation de lire la charte de l'élu local, la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a aussi prévu explicitement que le président, les vice-présidents et les éventuels autres membres du bureau doivent être élus lors de la première réunion du conseil communautaire.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

La Charte rappelle ce qui suit :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Questions diverses.

Paul Rannard indique que le prochain Bureau Communautaire aura lieu le mardi 07 février à 19h00, à Seyssel et le Conseil Communautaire aura lieu le 13 février, 19H30, à Seyssel.

La séance est levée à 23H00.